



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 octobre 2001**

**Pacte Civil de Solidarité - Cérémonie Républicaine**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 octobre 2001

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul  
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,  
M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Jean-Louis EPPLIN

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La loi du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité a instauré un nouveau cadre légal concernant la vie commune de deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe.

Les débats parlementaires, parfois vifs, ont également donné lieu à l'époque à de nombreuses controverses dans la société française.

Aujourd'hui, le PACS semble très largement accepté dans son principe. Nous proposons d'accorder une reconnaissance supplémentaire à la signature de ce contrat (réalisée auprès des services du Tribunal d'Instance) en organisant une cérémonie républicaine du PACS, dans la maison commune, à la demande des contractants.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe d'une possibilité offerte aux couples "pacsés" d'être accueillis par le Maire ou son délégué selon des modalités définies par un règlement spécifique à élaborer avec la participation des différents groupes politiques du Conseil Municipal, pour une cérémonie consacrée à leur union.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	10
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Françoise BILLY

[Ordre du jour](#)